



## **Interconnexion France-Espagne par le Golfe de Gascogne**

### **Réunion publique du mardi 04 décembre 2018**

#### **SAINTE HELENE**

#### **Compte-rendu**

##### **I. INFORMATIONS GENERALES**

---

- Participation : 20 personnes
- Durée : 2h (19h – 21h)
- Objectifs :
  - o Replacer le projet dans son contexte
  - o Faire un point d'avancement de l'étude d'impact et des études techniques
  - o Faire un point sur le conventionnement et principes d'indemnisation
  - o Répondre aux questions et échanger avec les participants
- Intervenants en tribune :
  - o Pour RTE : Etienne Serres
  - o Pour RTE : Yann Delanne
  - o Pour RTE : Marc Chambily
  - o Pour C3E : Dominique Michelland
  
  - o Pour la CNDP : Walter Acchiardi, garant de la concertation

Le support de présentation de la réunion publique a été annexé à ce compte rendu afin de partager de la manière la plus exhaustive possible ce temps d'échanges avec le public.

## **II. LES INTERVENTIONS DE LA SOIREE**

---

### **PROPOS INTRODUCTIFS**

Diane Beucard, animatrice de la soirée, présente les intervenants en tribune et les grands objectifs de la soirée puis donne la parole à Walter Acchiardi, nommé garant du continuum de la concertation par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Pour rappel, M. Acchiardi était déjà le garant nommé par la CNDP pour la phase de concertation préalable d'octobre 2017 à janvier 2018. Un bilan de la concertation préalable a été publié. M. Acchiardi rappelle que le public peut à tout moment consulter ce document sur le site internet de la CNDP et du projet.

Walter Acchiardi, rappelle qu'en tant que garant il participe à l'ensemble des moments forts du projet. Il indique que son rôle n'est pas lié au contenu du projet mais à l'écoute du public par sa participation à l'ensemble des réunions publiques, des ateliers. Il établira à l'issue de cette année 2018 un bilan annuel du continuum de la concertation. Il rappelle qu'à l'automne 2019, à la fin de la concertation, il établira un dernier bilan qui sera directement intégré au dossier d'enquête publique.

### **1) RAPPEL DU PROJET ET POINT D'AVANCEMENT**

Etienne Serres, responsable du projet d'interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne pour RTE, rappelle le contexte du projet, ses enjeux et ses grandes caractéristiques.

Etienne Serres revient sur le calendrier du projet et ses grandes étapes à venir :

- Automne 2018 : Actuellement le projet est en phase d'étude d'impact pour proposer un tracé à l'intérieur du Fuseau de Moindre Impact (FMI),
- Printemps 2019 : L'étude d'impact sera déposée en juin 2019 en tant qu'élément constitutifs de la demande d'utilité publique (DUP) et de concession d'utilisation du domaine public maritime (CUDPM),
- Automne 2019 : Enquête publique. RTE espère une signature de la DUP et du CUDPM à l'été 2020,
- Fin 2020 : dernières autorisations (en particulier le permis de construire pour la station de conversion),
- 2021 – 2024 : Phase d'approvisionnement et de travaux avec une mise en service en 2025.

Il présente également le tracé du Fuseau de Moindre Impact (FMI) proposé à l'issue de la concertation préalable et validé le 30 mai 2018 par le Ministre de la Transition écologique et solidaire.

Etienne Serres revient ensuite sur le dispositif d'information et de participation dans le cadre du continuum de la concertation :

- Le Journal du Projet, édité régulièrement pour rendre compte de l'avancée du projet (dernière parution en décembre 2018),
- Mise en place d'un dispositif pédagogique à destination du jeune public et en partenariat avec Cap Sciences,
- Mise à jour du site internet qui reste le support de diffusion de l'information sur le projet en ligne,
- Des nouveaux cycles de réunions publiques (tous les 6 mois),
- Des groupes de travail autant que nécessaire.

La présentation figure en annexe.

## **2) POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'ETUDE D'IMPACT**

Dominique Michelland, du bureau d'études C3E a présenté les grandes caractéristiques d'une étude d'impact : sa définition, la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) dans laquelle doit s'inscrire le projet.

Dominique Michelland a ensuite présenté un point d'avancement sur les études en cours dans le cadre de l'étude d'impact :

- Inventaire et diagnostic des cours d'eau,
- Inventaire des zones humides,
- Cartographie thématique des habitats naturels et de l'occupation des sols,
- Inventaires écologiques : nombreuses espèces protégées.

Toutes ces études participent à la définition du tracé dans une logique d'évitement des enjeux et de réduction des impacts.

Il rappelle enfin que la rédaction de l'étude d'impact qui répond aux exigences réglementaires fera l'objet d'un Avis de l'Autorité environnementale qui sera joint au dossier d'Enquête publique.

La présentation figure en annexe.

## **3) POINT SUR L'AVANCEMENT DES ETUDES TECHNIQUES**

Yann Delanne présente les premiers résultats des études conduites depuis le dernier cycle de réunion publique en juin dernier :

- Les levés topographiques et recensement de réseaux tiers,
- Les premiers résultats des études géotechniques,
- Les études géo-radar et sondages en particulier pour l'identification de zones de carrières,
- Enfin, les travaux conduits conjointement avec la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) pour l'implantation sur les pistes DFCI.

Pour finir, Yann Delanne introduit les études à venir à savoir : la réalisation de sondages profonds pour les passages particuliers (zones de carrières etc.) et des études hydrogéologiques pour étudier les interactions vignes/ouvrage.

La présentation figure en annexe.

#### **4) DU FUSEAU DE MOINDRE IMPACT AU TRACE DES LIAISONS SOUTERRAINES**

Etienne Serres commence par rappeler les principales caractéristiques de la liaison terrestre du projet (le câble, les chambres de jonction, la servitude etc.).

Etienne Serres rappelle la démarche conduite pour parvenir au tracé de détails :

- RTE s'appuie d'abord sur les principes issus de la concertation : éviter les impacts sur la forêt, sur les vignes, éviter les routes à forte fréquentation, s'appuyer sur les infrastructures existantes etc.
- A ces grands principes sont intégrés les études environnementales issues de la phase d'étude d'impact (inventaires, cartographies thématiques, ...) ainsi que les études techniques (relevés topo, études des sols, ...),
- A ces trois entrées de données est appliquée la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) : Eviter au maximum les impacts sur le tracé, les réduire et les compenser le cas échéant.

C'est ensuite au tour de Marc Chambily de présenter le tracé envisagé à ce jour à partir de la projection du logiciel ArcGIS Web. Il propose aux participants de traiter en particulier la partie Médoc du fuseau : de la Garonne à l'atterrage au Porge.

La présentation figure en annexe.

#### **5) LE CONVENTIONNEMENT ET LES PRINCIPES D'INDEMNISATION**

Marc Chambily présente un point sur le conventionnement et les principes d'indemnisation :

- Les régimes d'occupation (domaine public, domaine public concédé, domaine privé)
- La convention amiable dans le cadre d'un régime d'occupation du domaine privé (contenu de la convention)

- Les deux types d'indemnisation (au titre de dommages permanents, au titre de dommages instantanés)

La présentation figure en annexe.

### **III. LES TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LA SALLE**

---

#### *Echanges avec la salle - Partie 1 – Rappel du projet et point d'avancement*

*Question : Premièrement, je voudrais connaître les relations que vous avez entre ENEDIS et RTE. Parce qu'il s'avère que la commune voudrait enterrer un câble pour alimenter deux maisons. Et ce câble va être enterré sous la route. Il se trouve qu'ils vont mettre un transformateur là où vous allez passer les câbles. ENEDIS nous a dit : « Premier arrivé, premier servi ». Et ils nous ont dit : « RTE, c'est juste qu'un projet ».*

*Ma seconde question, l'autre jour, j'étais avec le Maire pour un terrain pour ma fille et il m'a dit : « De toute façon, de l'autre côté, c'est-à-dire en face de chez moi, au plus tard 2025 tout sera constructible du fait qu'il y aura le tout-à-l'égout ». Quand vous aurez passé vos câbles, comment on va faire pour alimenter ces terrains ?*

Réponse RTE : Nous avons été informés par ENEDIS de l'implantation d'un transformateur. Effectivement, ils ont raison de vous dire que nous ne sommes qu'au stade de projet tant qu'il n'y a pas eu déclaration d'utilité publique. A partir de là, si eux ont un projet autorisé, alors il faudra que nous le prenions en compte dans le tracé.

*Question : Et si le Maire me met de l'autre côté tout constructible, comment vous allez passer ?*

Réponse RTE : Techniquement nous arriverons à trouver une solution. Nous nous mettrons à une profondeur qui permet de passer sous le réseau. Des évolutions comme ce cas de figure, même le tracé acté, il y en aura. Nous essayons de capter au fur et à mesure les évolutions. En tous cas, nous ne bloquerons pas le développement d'une zone parce que nous envisageons de faire passer les câbles.

#### *Echanges avec la salle - Partie 2 – Avancée de l'étude d'impact*

*Question : La compensation est-elle de 1 pour 1 ? Parce qu'en défrichement, nous sommes à 2,5 maintenant.*

Réponse RTE : Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévoit pour les zones humides pour 1 hectare > 1,5 hectares compensé.

*Question : Est-ce-que l'étude d'impact sera présentée dans le cadre des relations bilatérales avec les organisations que vous avez présentées (ylviculture, viticulture) ? Est-ce-que l'étude sera présentée avant d'être soumise à l'avis de l'Autorité Environnementale ? Il serait intéressant que nous puissions avoir une présentation sur la partie qui nous intéresse dans le cadre de nos activités respectives.*

Réponse RTE : Nous ne la soumettrons probablement pas pour avis mais en toute transparence nous pouvons la partager sur le site internet. Nous pouvons en prendre l'engagement ce soir ce n'est pas du tout un problème.

Complément du garant : Je me permets de rebondir sur cette question. Ces études sont extrêmement riches, elles donnent des éléments de connaissance sur le territoire ou sur des parties du territoire. Il y a donc un intérêt à ce que l'information puisse circuler de manière rationnelle et faisable et je pense effectivement que cela peut être une très bonne chose que l'étude d'impact puisse être mise à disposition des parties prenantes du territoire.

Complément RTE : Nous avons collecté un nombre considérable d'informations sur les espèces animales et végétales du territoire. L'ensemble de ces données sera reversé dans une base Nationale, l'Inventaire National du Patrimoine Naturel. Avant l'enquête publique toutes nos données seront versées dans cette base de données et seront accessibles à tout un chacun.

### Echanges avec la salle - Partie 3 – Avancée des études techniques

*Question : Bonjour je tenais à me présenter, Jean-Yves MAS Président du Club des Entrepreneurs. J'étais présent à la première réunion publique, la première question que j'avais posée à l'époque était : dans le cadre d'un projet comme celui-ci, quelles sont les retombées économiques et les opportunités de business pour les entreprises locales ? Vous venez de me répondre, malheureusement. Je donne un exemple, ici il y a eu un projet d'énergie renouvelable à Sainte Hélène, 10 millions d'investissements, 1 million de retombées économiques pour les entreprises locales : 10%. Là, vous démarrez un chantier, et vous nous montrez que les entreprises locales qui auraient pu être consultées avec les technologies géo-radar, système de géoréférencement, elles n'ont pas été consultées.*

Réponse RTE : Il y a deux phases : une phase d'études et une phase de travaux. Pour la phase d'études nous utilisons nos contrats-cadres RTE, nous avons un panel d'entreprises qualifiées et dont certaines à Bordeaux. Nous n'avons pas fait de démarche spécifique en local sur le marché « études » parce que nous nous appuyons sur le marché cadre. En revanche, sur les gros marchés, nous essayons d'organiser la rencontre entre les grosses entreprises qui sont capables de construire une station de conversion (3 en Europe), qui sont capables de fournir des câbles (3 en Europe) de façon à ce qu'elles puissent rencontrer la sous-traitance locale. C'est la démarche que nous avons entreprise avec la CCI Bordeaux-Gironde puisque nous avons prévu de fonctionner en deux étapes : présenter le

projet pour que les entreprises sachent quels seront les besoins de sous-traitance et organiser un évènement avec le contractant principal de façon à ce qu'il puisse rencontrer l'offre locale, une fois les contrats signés.

Sur le chantier de Baixas Santa-Llogaia, nous avons fait le bilan, vous avez parlé de 10%, le projet s'élevait à 672 millions d'euros à partager avec les espagnols, RTE a payé 336 millions et nous avons eu 37 millions d'euros de retombées locales donc pas loin de 10% le tout, estampillé par la Préfecture des Pyrénées Orientales.

#### *Echanges avec la salle - Partie 4 – Du Fuseau de Moindre Impact au tracé de détail*

*Question : En termes de réalisation de chantier, comment vous faites pour ne pas toucher un accotement avec les engins que vous devez déplacer pour aller installer les lignes ? Vous allez arriver à ne pas toucher l'accotement en passant au milieu de la route ?*

Réponse RTE : Nous allons mettre en défens les accotements c'est-à-dire que nous allons mettre des clôtures de chantier pour éviter d'aller sur la partie accotement. Les deux liaisons ne sont pas faites en même temps. Ce sera une liaison, on rebouche, et puis l'autre liaison. Nous travaillons toujours en deux temps. Nous gardons un côté de la route pour l'accès au chantier et la circulation. Par ailleurs, un suivi écologique sera effectué pendant la phase chantier.

*Question : La négociation se fait au cas par cas ?*

Réponse RTE : Nous le verrons plus tard pendant la réunion, nous avons consacré tout un chapitre au conventionnement et à l'indemnisation.

*Question : Combien de temps dure la réalisation d'un kilomètre de câble linéaire s'il n'y a pas d'ouvrage particulier à réaliser ?*

Réponse RTE : La durée des travaux dépend de la nature de la surface (enrobé bitume, terre meuble etc...). En plein champ où il n'y a pas réseau, le chantier peut avancer avec une cadence de 400 mètres par semaine. A l'inverse, quand nous sommes dans les bourgs et/ou sur les routes nous pouvons descendre à 10 mètres par semaine. Nous établissons les plannings avec une cadence moyenne de 200 mètres par semaine.

*Question : Je représente le CIVB (Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux), je posais cette question notamment par rapport à des impacts indirects liés à des poussières éventuelles dans des périodes où c'est plus impactant au regard de la viticulture.*

Réponse RTE : Nous avons déjà réalisé des travaux sur Margaux, nous avons un calendrier de travaux qui permettait de prendre en compte les impacts sur l'activité viticole. Idéalement les travaux c'est l'hiver. Il y a des modes opératoires

particuliers qui permettent d'atténuer l'impact que l'on pourrait avoir sur les activités.

*Question : Ce projet sera rentable au bout de combien de temps ?*

Réponse RTE : C'est assez complexe de calculer la rentabilité d'une interconnexion mais de façon générale, la rentabilité d'un projet comme celui-ci est calculée sur 25 ans.

*Question : L'entretien des pistes traversées par la liaison est à votre charge ?*

Réponse RTE : Dans les conventions tripartites il est prévu un état des lieux à la sortie et nous remettons en l'état les pistes aux DFCI. Par ailleurs, nous entretenons les pistes pendant les travaux.

*Question : C'est gravé sur la totalité du parcours ?*

Réponse RTE : Nous sommes partis pour graver parce que nous en avons besoin pour nos accès notamment une piste entre le Pian et Arsac où nous avons prévu de reprendre la piste en totalité.

*Question : Si vous refaites les pistes tout le public va rentrer avec le risque de feu de forêt qui va avec.*

Réponse RTE : Nous avons réfléchi à la pose de barrières. Toutes ces questions font partie de l'étude d'impact, nous pouvons noter que la création de pistes encourage l'accès aux forêts, pour réduire cet impact, c'est la pose de barrières qui est peut-être la plus efficace. Nous allons travailler étape par étape.

*Question : Vous parliez toute à l'heure d'une zone de 2 mètres de part et d'autre de la ligne sur laquelle il ne fallait pas planter d'arbre donc il y aura de l'entretien à faire sur cette zone. A qui reviendra l'entretien de cette servitude ?*

Réponse RTE : L'entretien est à notre charge. C'est le même principe que les lignes aériennes. Nous avons une équipe basée à Floirac qui fait des visites de lignes régulières.

## **LE MOT DE LA FIN**

Etienne Serres remercie les participants pour la qualité des questions qui ont été posées tout au long de la soirée. RTE espère avoir pu apporter des réponses à l'ensemble de ces questions. Il rappelle que le public peut continuer à s'informer via le site internet du projet et/ou à poser ses questions à l'adresse dédiée.

Il donne rendez-vous aux participants pour la prochaine réunion publique dans 6 mois.

Interconnexion électrique France-Espagne par le golfe de Gascogne  
Compte-Rendu de la réunion publique du 04 décembre 2018 à Sainte-Hélène

RETOUR EN IMAGES SUR LA REUNION PUBLIQUE DE SAINTE-HELENE





# Réunion publique d'information

Projet d'interconnexion électrique golfe de Gascogne

**SAINTE-HELENE – 4 décembre 2018**

1



# Accueil

2



## Déroulé de la soirée

1. **Rappel du projet et point d'avancement**  
Etienne Serres - RTE
2. **Avancée de l'étude d'impact**  
Dominique Michelland - C3E
3. **Avancée des études techniques**  
Yann Delanne - RTE
4. **Du Fuseau de Moindre Impact au tracé de détail**  
Etienne Serres / Marc Chambily- RTE
5. **Le conventionnement et les principes d'indemnisation**  
Marc Chambily - RTE
6. **Conclusion et mot de la fin, suivi d'un temps convivial**

3

3



01

## Rappel du projet et point d'avancement

4



## Un projet porté par l'Union européenne, la France et l'Espagne

Le Conseil de l'Union européenne du 25 novembre 2002 a entériné l'objectif pour chaque état membre d'atteindre un niveau d'interconnexion électrique avec ses voisins **d'au moins 10% de leur capacité de production installée en 2020.**



La capacité d'échange entre la France et l'Espagne doit donc atteindre **8000MW** à l'horizon 2020 selon les projections d'ENTSO-E.



5



## Les enjeux du projet



**Augmenter la capacité d'échange** d'électricité et la **solidarité mutuelle**



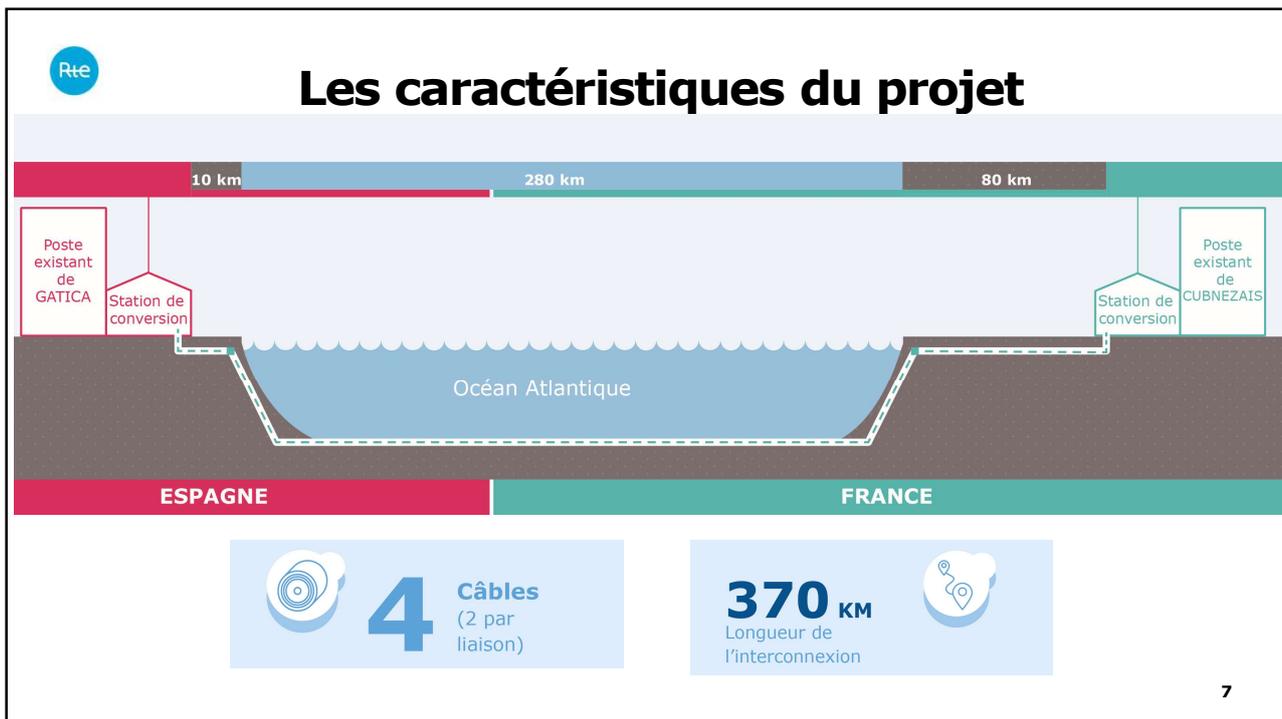
**Mieux transporter** l'électricité produite à partir des **énergies renouvelables** en Europe et faciliter la **transition énergétique**



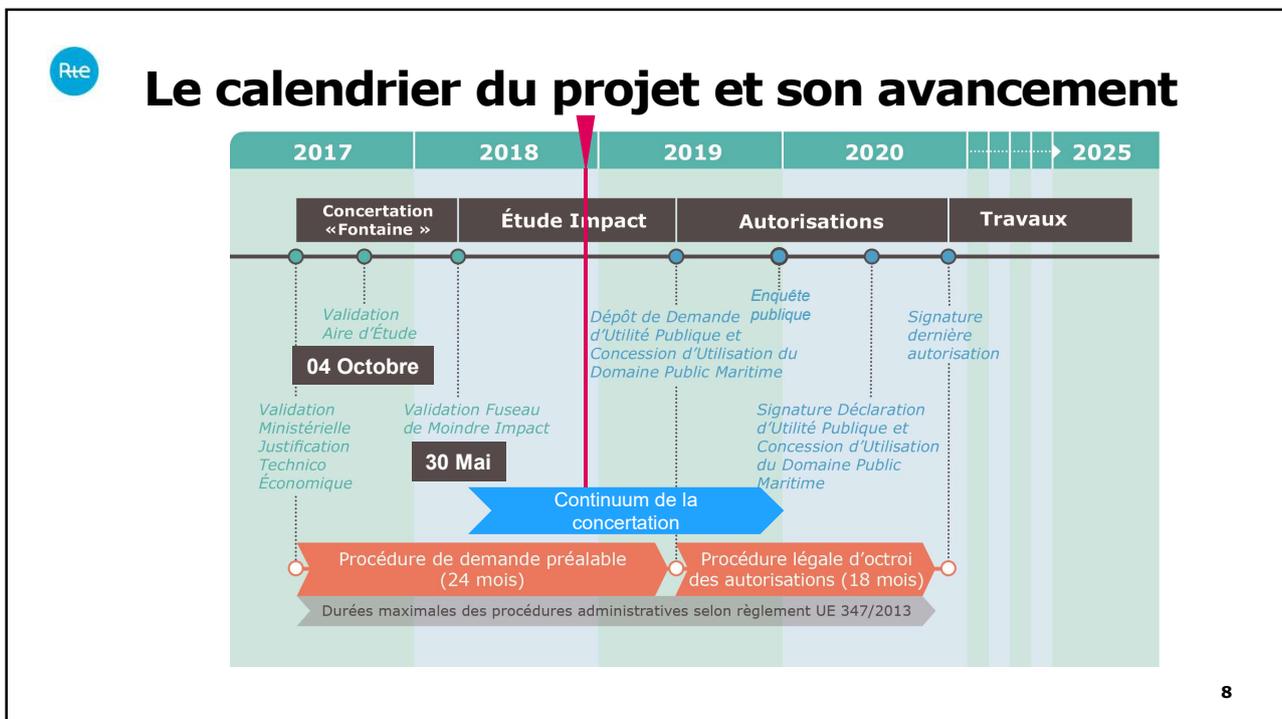
**Faire circuler** l'électricité au **meilleur prix** pour le consommateur

6

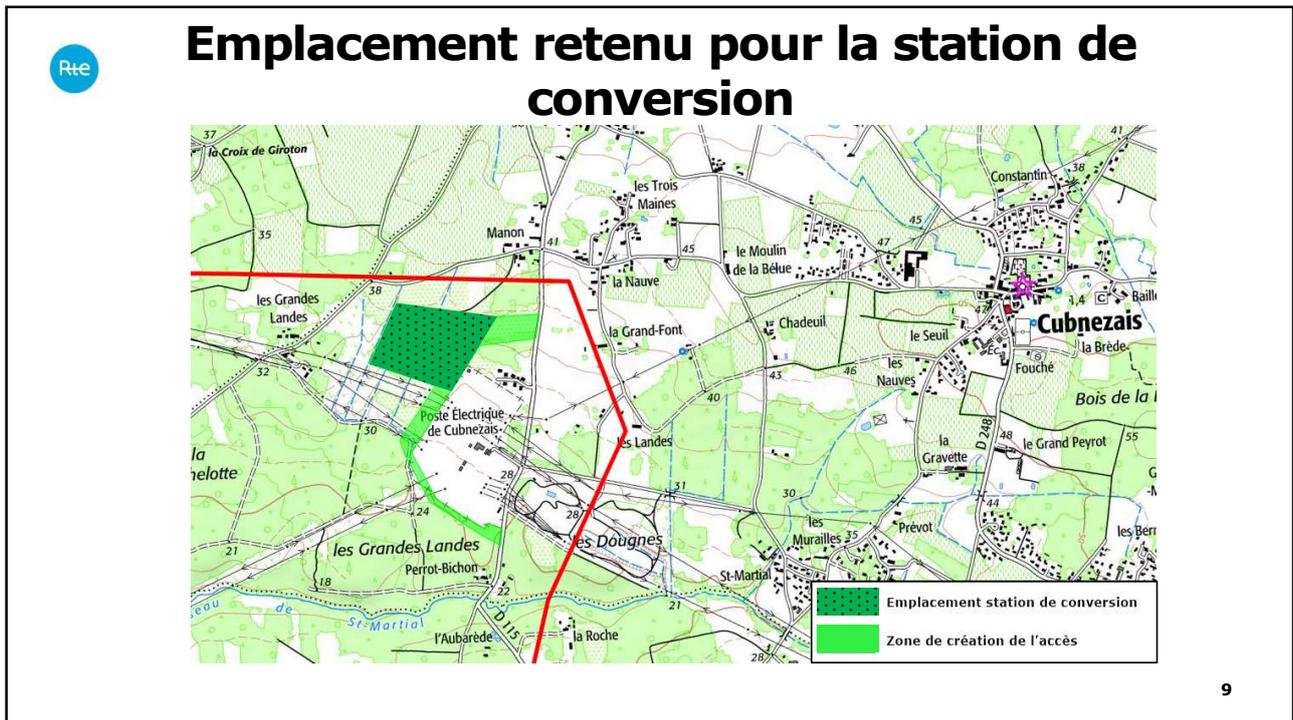
6



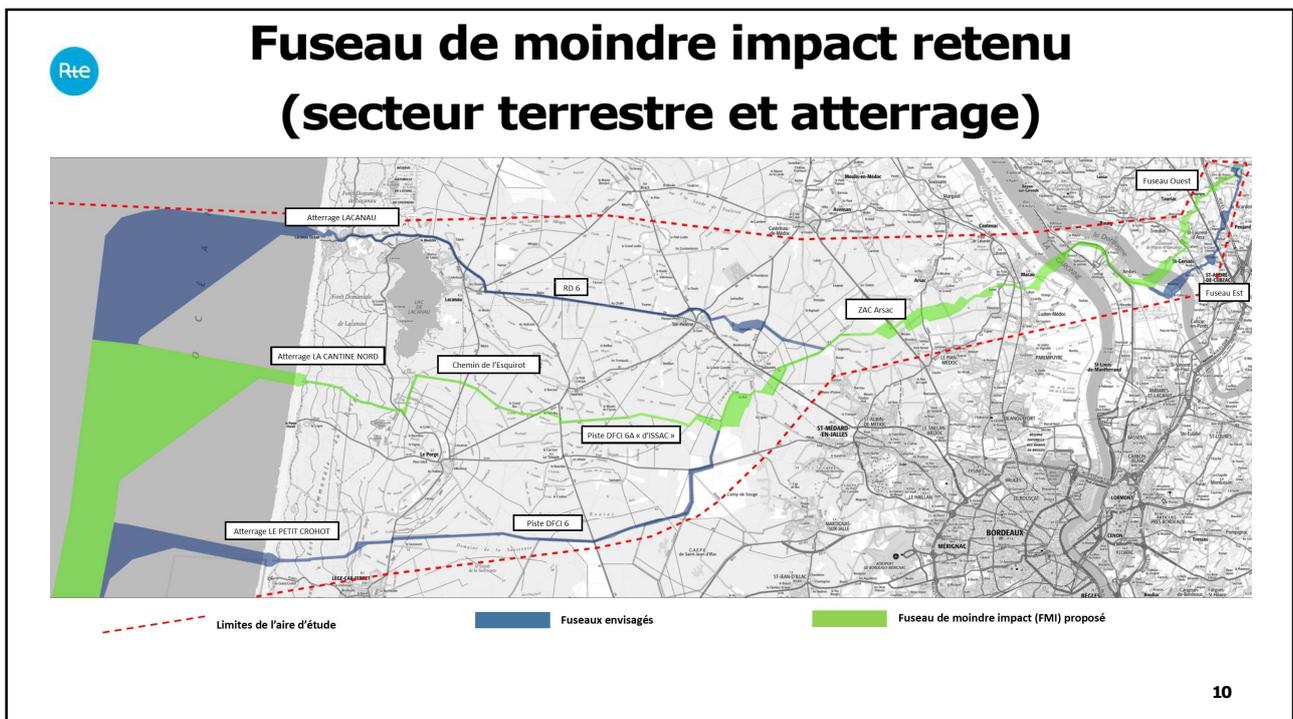
7



8



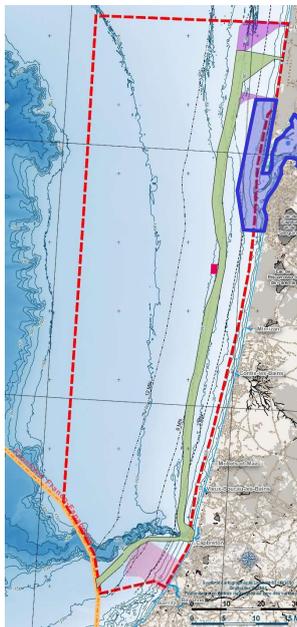
9



10



## Fuseau de moindre impact retenu (secteur maritime)



11

11



## Le « Continuum » de la concertation sous l'égide de M. Acchiardi (garant CNDP)

LE JOURNAL DU PROJET

LE JEUNE PUBLIC GRÂCE À UN ACCOMPAGNEMENT  
DES SCOLAIRES PAR CAP SCIENCES

LE SITE INTERNET DU PROJET

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION ET DE SUIVI  
DU PROJET TOUS LES 6 MOIS (JUIN, DÉCEMBRE)

Cubnezais

Rive droite et Presqu'île d'Ambès

Médoc

Zone maritime

DES GROUPES DE TRAVAIL AUTANT QUE NÉCESSAIRE

Station de conversion à Cubnezais, ....

DES TEMPS DE TRAVAIL BILATÉRAUX AVEC LES  
REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS

Pêche

Viticulture

Sylviculture

### CONTRIBUER ET QUESTIONNER

RECUEIL DE CONTRIBUTIONS / QUESTIONS VIA UNE  
ADRESSE MAIL DÉDIÉE

[golfedegascoigne@inelfe.eu](mailto:golfedegascoigne@inelfe.eu)

12

12



# Questions-réponses échanges avec la salle

13



# Point sur l'avancement de l'étude d'impact

14



RAPPEL

## Etude d'impact

### Etude d'impact : une exigence réglementaire

- **Code de l'environnement : articles L.122-1 et suiv.**
- **Objectifs : informer le public et l'autorité décisionnaire et pour cela l'EIE doit :**
  - Décrire et apprécier de manière appropriée, en fonction de chaque cas particulier, les incidences notables directes et indirectes d'un projet sur :
    - La population et la santé humaine ;
    - La biodiversité (habitats naturels, faune et flore) ;
    - Les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat
    - Les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage
  - En prenant en compte les interactions entre ces facteurs.
  - Définir les mesures susceptibles d'éviter, réduire et, le cas échéant compenser les effets non désirables du projet

15

15



RAPPEL

## Etude d'impact

**L'étude d'impact porte sur un projet global qui doit être défini en suivant la démarche « éviter – réduire – compenser »**

**La démarche « ERC » se déroule en 3 étapes pour définir le projet général :**

- **2 étapes déjà réalisées**
  - L'aire d'étude (validée le 4 octobre 2017)
  - L'emplacement et le fuseau de moindre impact (validé le 5 avril 2018)
- **Etape en cours : choix de l'emplacement de la station de conversion et définition du tracé général (mer et terre) au sein du fuseau de moindre impact**

**C'EST CE TRACÉ GÉNÉRAL QUI FERA L'OBJET DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

16

16



## Point d'avancement de l'étude d'impact

**Les études écologiques complémentaires sont achevées ou en voie de l'être :**

- **Parcours systématique du fuseau : habitats, activités, occupation des sols ...**
- **Inventaire et diagnostic des cours d'eau**
- **Inventaire des zones humides**
- **Cartographie des habitats naturels et de l'occupation des sols**
- **Inventaires écologiques : nombreuses espèces protégées**



**Toutes ces études participent à la définition du tracé dans une logique d'évitement des enjeux et de réduction des impacts**

17

17



## Point d'avancement de l'étude d'impact

**Ce tracé fait l'objet de l'étude d'impact qui est en cours :**

- **Analyse et cartographie de l'état initial par thématique**
- **Identification et description des impacts du projet sur toutes les composantes de l'environnement : permanent/temporaire, direct/indirect, court terme/long terme**
  - Franchissement des cours d'eau : quels enjeux ? quelles techniques de franchissement ? Quels impacts ?
  - Habitat proche du tracé : durée du chantier ? Distance ? Impacts (bruit, poussières, accès...) ?
  - Zones humides : occupation des sols ? Accès ? Impacts ?
- **Recherche de mesures pour réduire les impacts qui n'ont pu être évités, par exemple :**
  - Cours d'eau : travaux en période d'assec, mise en place de batardeau ...
  - Habitat : accès provisoire, arrosage des pistes...
  - Zones humides : plaques de répartition de charge, tri des terres ...

18

18



## Point d'avancement de l'étude d'impact

### Rédaction de l'étude d'impact :

- conformément aux exigences réglementaires
- traitera du projet dans sa globalité : station de conversion – tracé terrestre – tracé marin, travaux et exploitation, démantèlement
- avec le souci de la lecture et de la compréhension par le plus grand nombre
- résumé non-technique de l'étude d'impact

L'étude d'impact fera l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale et sera soumise à enquête publique

19

19



**Questions-réponses  
échanges avec la salle**

20



# Point sur l'avancement des études techniques

21



## Point d'avancement des études techniques

### 1. Levés topographiques et recensement des réseaux tiers

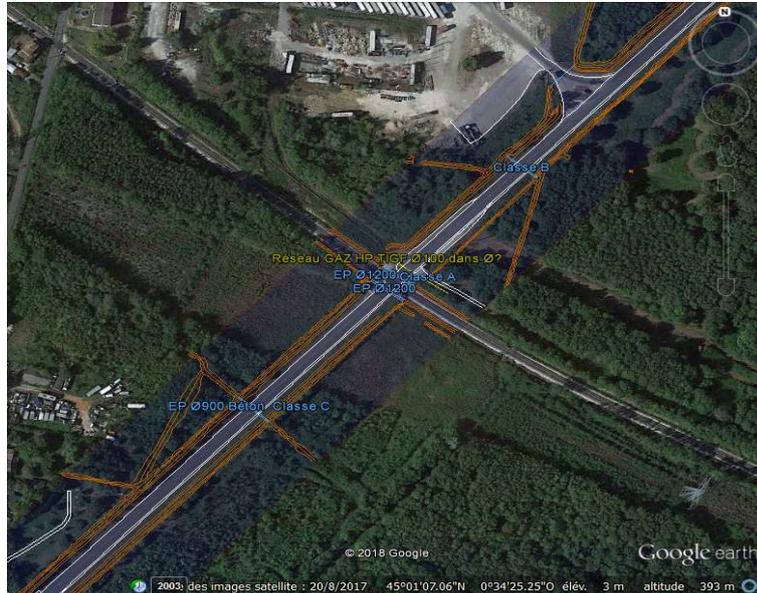


22

22



## Point d'avancement des études techniques



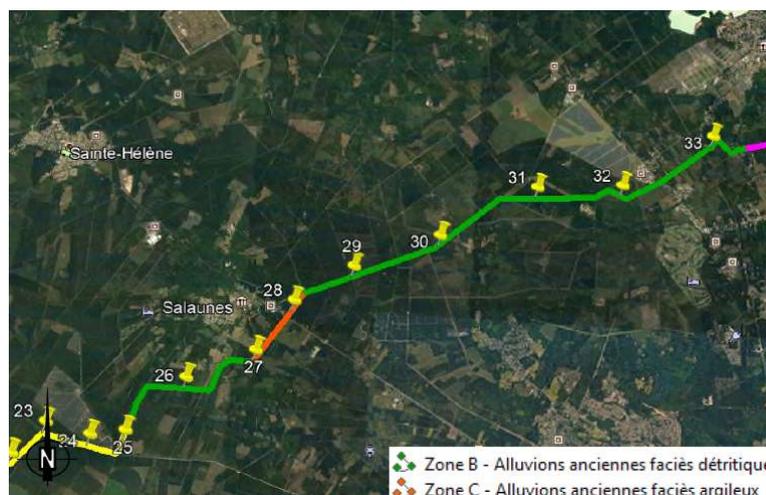
23

23



## Point d'avancement des études techniques

### 2. Etudes Géotechniques



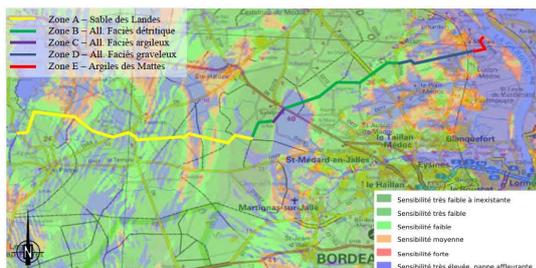
24

24

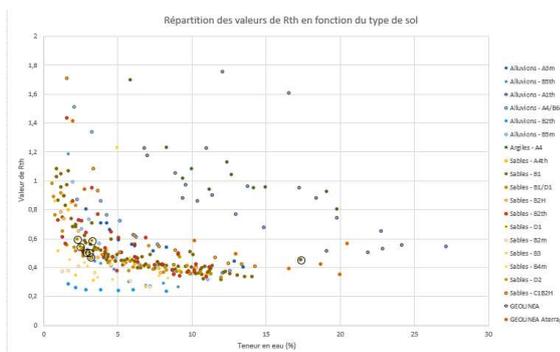


## Point d'avancement des études techniques

### 2. Etudes Géotechniques – remontée nappe et étude résistivité thermique

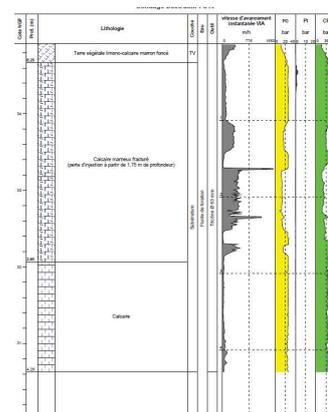
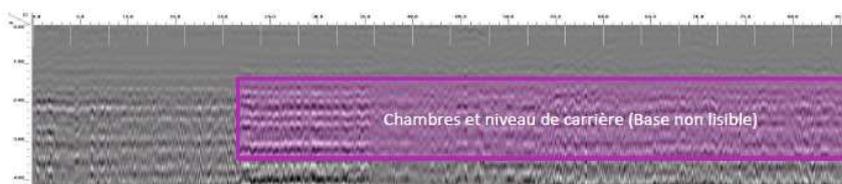


Extrait de la cartographie du risque de remontée sur le tracé étudié – Sans échelle  
Source : Géorisques.gouv



## Point d'avancement des études techniques

### 3. Etudes Géo-radar et sondages – localisation carrières





## Point d'avancement des études techniques

### 3. Etudes Géo-radar et sondages – localisation carrières



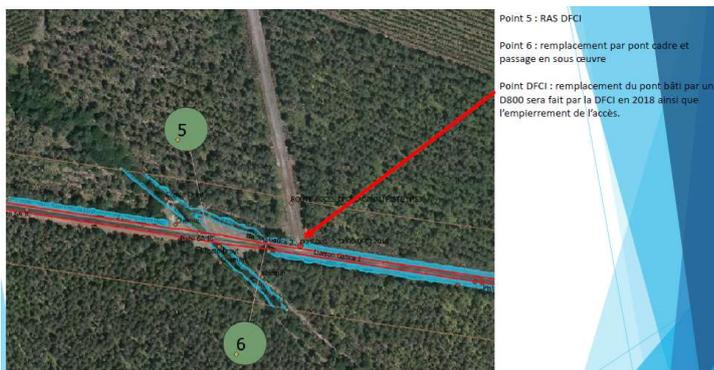
27

27



## Point d'avancement des études techniques

### 4. Discussions avec DFCl pour l'implantation sur les pistes DFCl



Point 5 : RAS DFCl  
 Point 6 : remplacement par pont cadre et passage en sous œuvre  
 Point DFCl : remplacement du pont bâti par un D800 sera fait par la DFCl en 2018 ainsi que l'empierrement de l'accès.

5	LACANAU	PONT ruisseau Le Graste	7.20 x 2.00		ouvrage maçonné, présence de palanques, profondeur indéterminée	Piste 6A'K, Route de Fesquet	Planche 1	Passage en sous-œuvre
6	LACANAU	ouvrage maçonné	2.05 x 0.70		charge trop faible	Piste 6A'K, Route de Fesquet	Planche 1	Réalisation d'un ouvrage préfabriqué en B.A.

28

28



## Etudes Techniques à venir

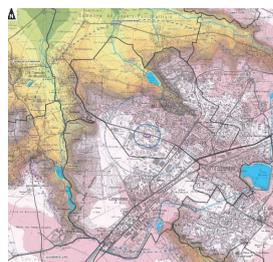
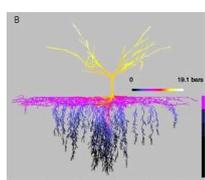
### ➤ Etudes géotechniques :

Réalisation de sondages profonds avec carottage et essais laboratoire pour les passages particuliers

### ➤ Etudes Hydrogéologique :

Etudes hydriques vignes /ouvrage (préconisation technique pour la réalisation de l'ouvrage)

Etudes hydrogéologiques de la zone (identification des zones de captage d'eau / préconisation pour la réalisation de travaux)



29

29



Questions-réponses  
échanges avec la salle

30



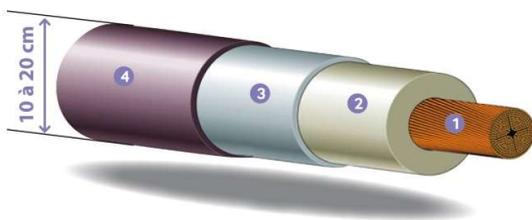
## Du Fuseau de Moindre Impact au tracé des liaisons souterraines

31

Rte  
RAPPEL

### La liaison souterraine

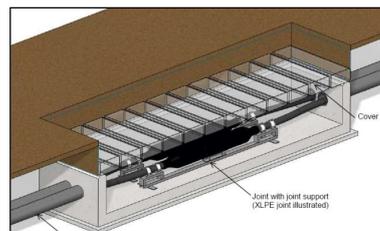
#### Le câble souterrain



1. Conducteur (en cuivre ou en aluminium)
2. Enveloppe isolante
3. Ecran métallique
4. Gaine de protection extérieure

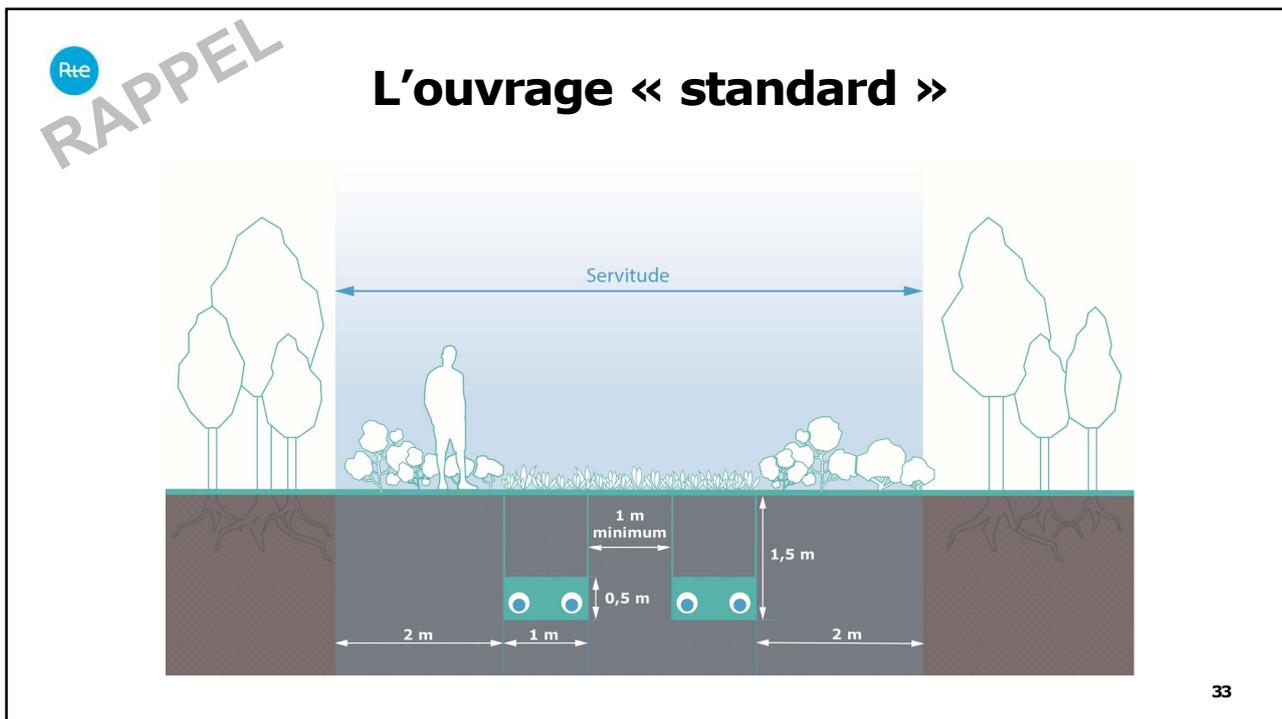
#### Les chambres de jonction

- Installation de chambres de jonction pour chaque paire de câbles (tous les 1 à 2 kilomètres environ)
- Dimensions de l'ordre de 12 m de longueur, 2,5 m de largeur et 2 m de profondeur
- Invisible après travaux

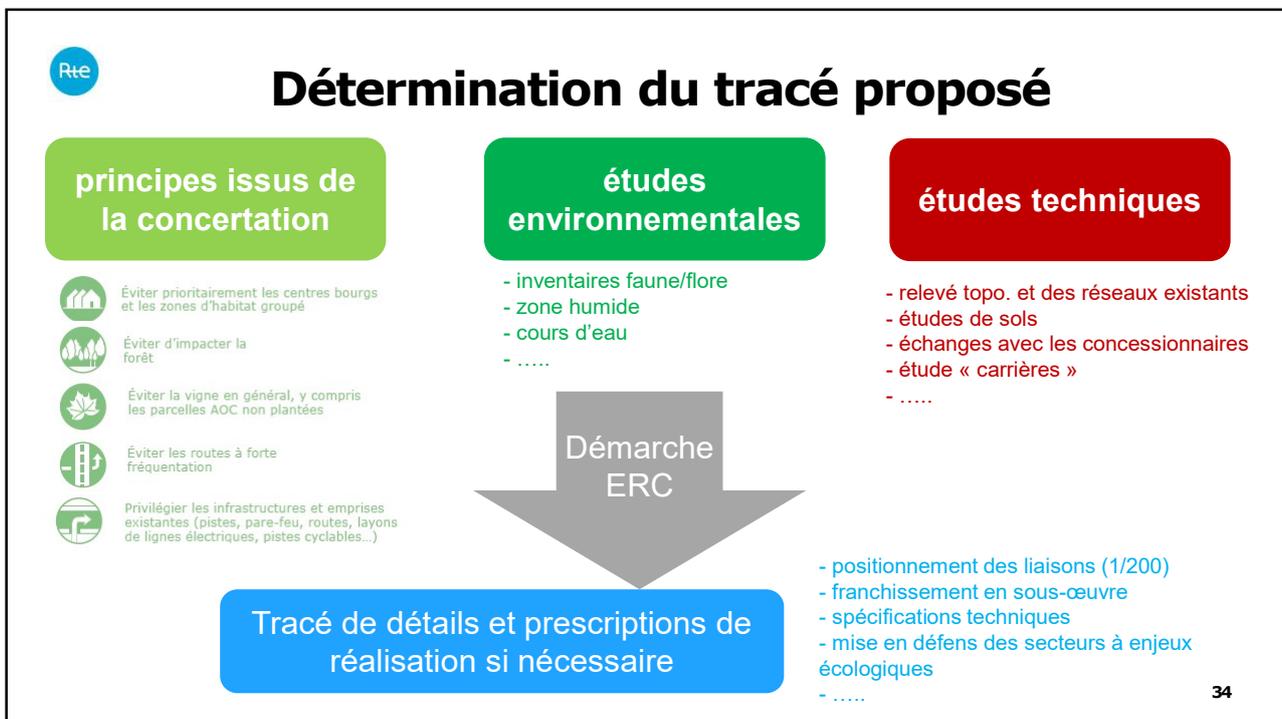


32

32



33



34

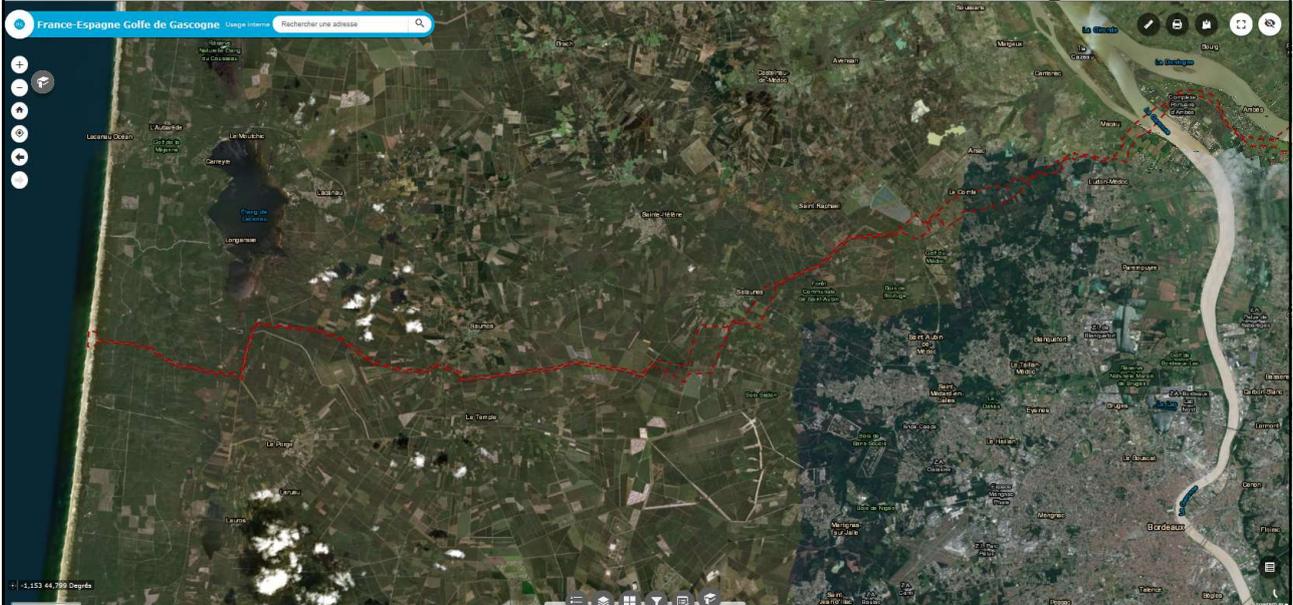
 **Présentation du tracé envisagé à ce jour**

 **ArcGIS Web**

35

35

 **Présentation du tracé envisagé à ce jour**



36

36



37



38

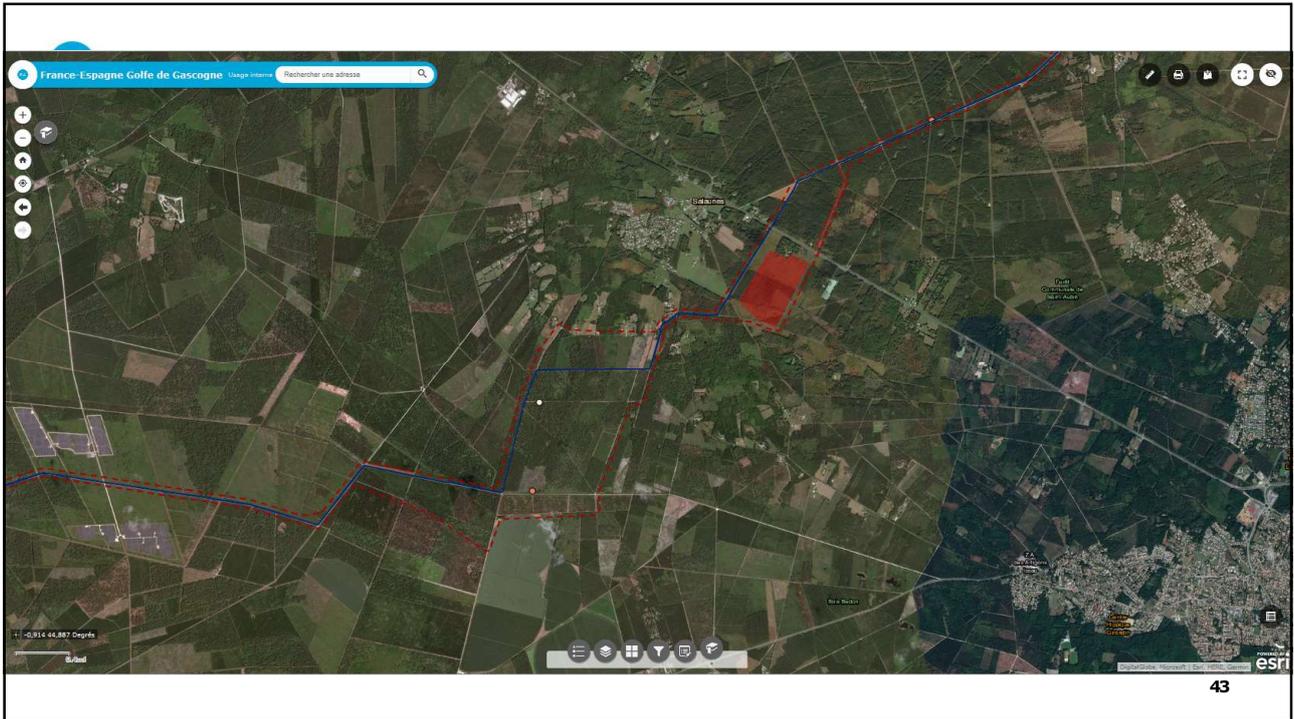


39

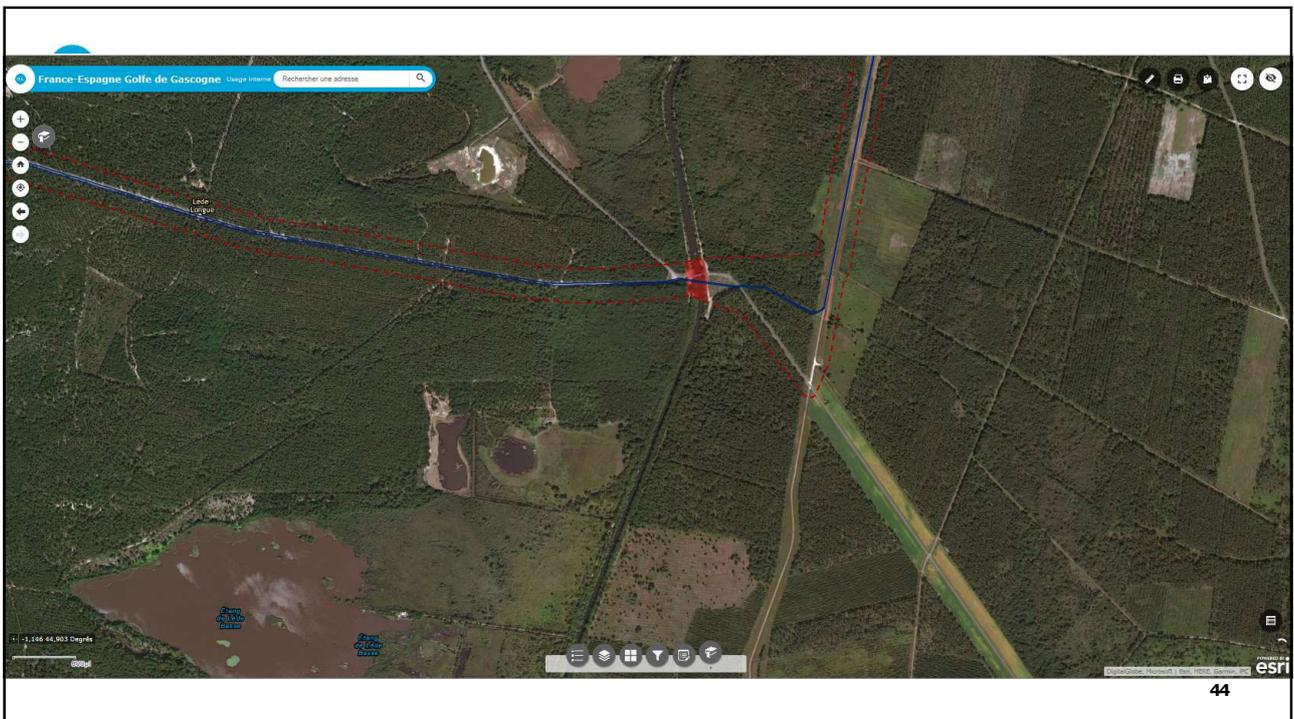


40

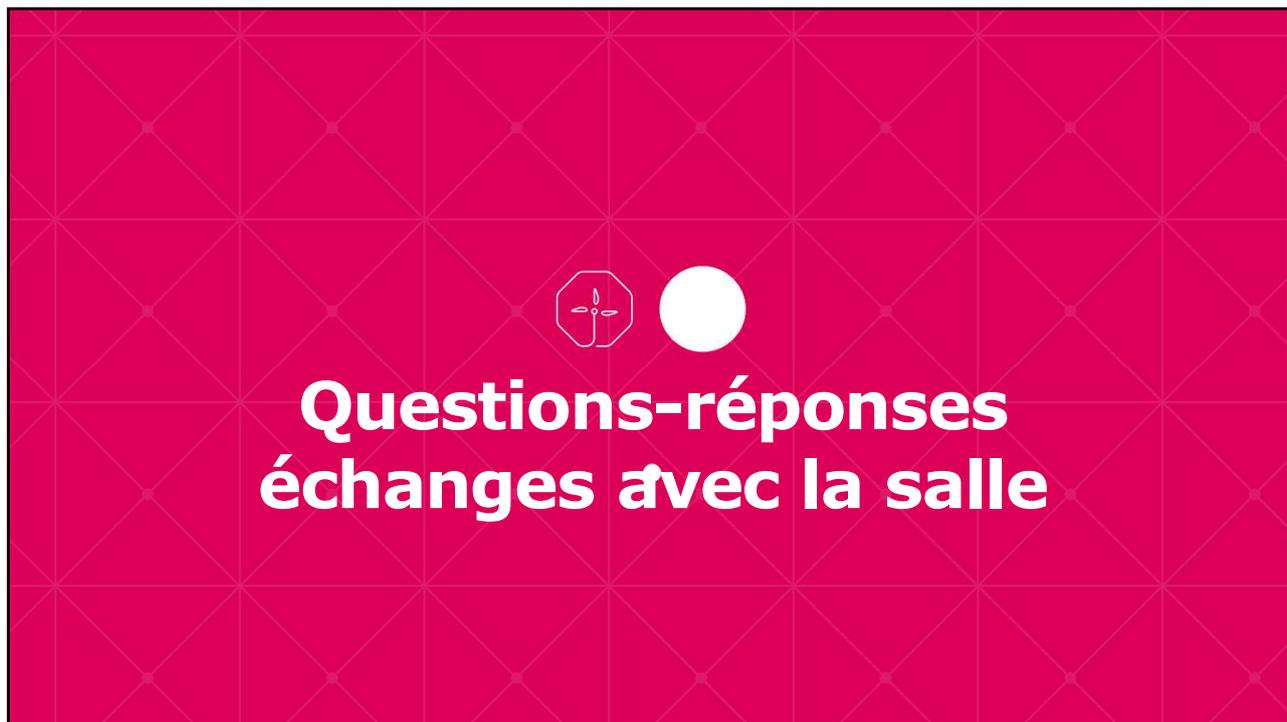




43



44



**Questions-réponses  
échanges avec la salle**

45



**Le conventionnement et les  
principes d'indemnisation**

46



## Régime d'occupation

- **Domaine public** : occupant de droit
- **Domaine public concédé (ex: SNCF, Autoroute ...)** : conventionnement spécifique
- **Domaine privé (particulier ou collectivité)** :
  - à l'amiable par voie conventionnelle,
  - par arrêté préfectoral pris à l'issue d'une procédure particulière : la mise en servitude

47

47



## La convention amiable (terrain privé)

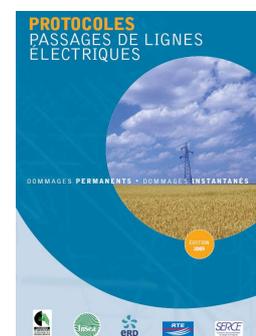
### ➤ Une convention

*C'est un contrat qui vise à établir une servitude sur un terrain, dans lequel les signataires s'obligent, les uns envers les autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose*

### ➤ Conventions proposées pour les liaisons souterraines :

*- Établies sur la base d'un modèle national à adapter selon la nature des terrains et des ouvrages*

*- Des conventions « types » validées avec la profession agricole (protocole agricole national) et sylvicole (charte régionale)*



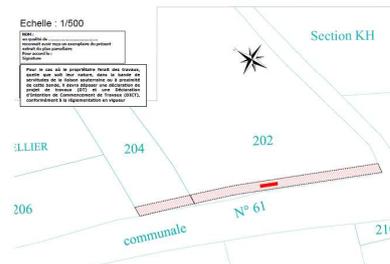
48

48



## Contenu de convention

- Désignation des parties (signataires) et des parcelles concernées
- Description du ou des ouvrages
- Droits et obligations de chacune des parties
- Indemnisation
- Enregistrement notarié
- En annexe, un plan parcellaire avec la représentation graphique de l'emprise de la servitude



49

49



## Indemnisation

- **Il existe deux types d'indemnisation :**
  - Une relative à la convention en raison de la présence des ouvrages
    - ⇒ due au propriétaire
  - Une relative à l'exécution des travaux d'étude, de construction, d'entretien des ouvrages électriques
    - ⇒ versée à l'exploitant

50

50



## Indemnisation

- **Indemnités au titre de la convention amiable (« dommages permanents ») :**
  - Déterminées en fonction de la nature des terrains traversés, de leur valeur vénale et de la nature de la contrainte
  - RTE s'appuie autant que possible sur des méthodes de calculs et des barèmes discutés et actualisés :
    - avec les représentants professionnels (exemple: protocole agricole, barème sylviculture Sud Ouest)
    - pour les cas particuliers en s'appuyant sur des expertises particulières

51

51

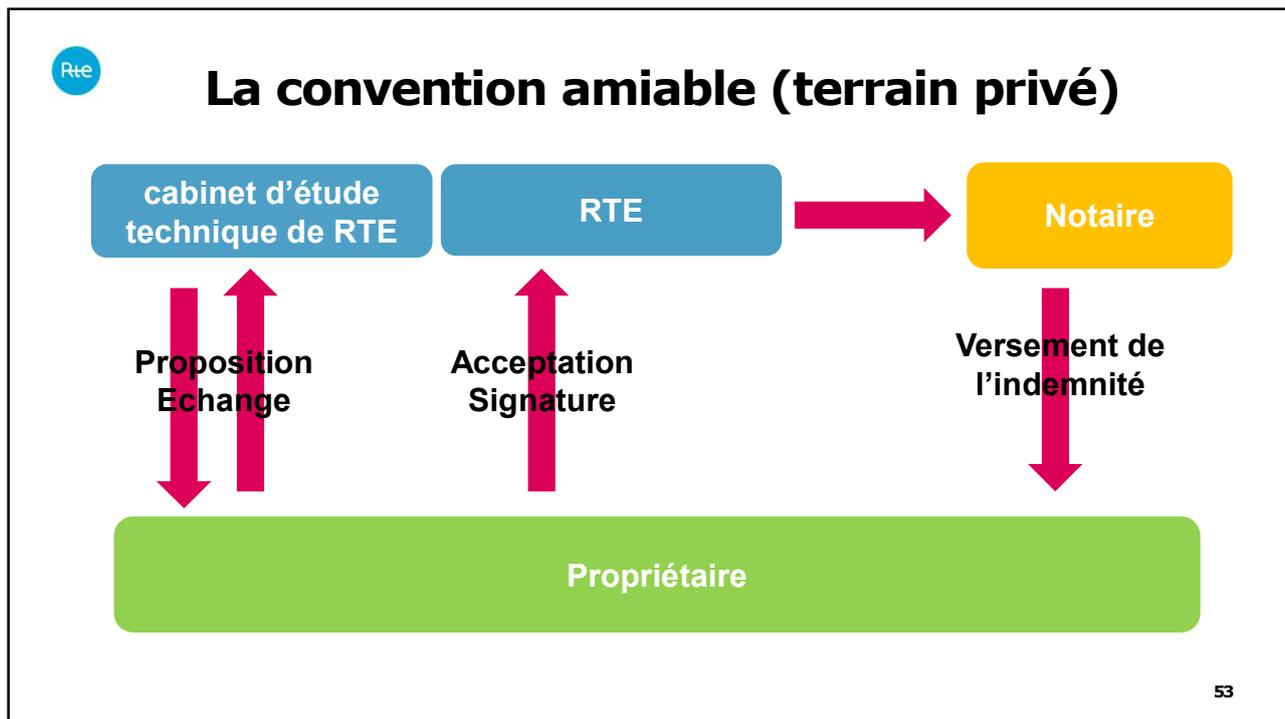


## Indemnisation

- **Montant des indemnités liées aux travaux (« dommages instantanés »):**
  - Concerne l'indemnisation du préjudice subi pour la réalisation des ouvrages
    - perte de récolte
    - remise en état
    - ....
  - Sur la base d'un état des lieux avant et après travaux
  - RTE s'appuie sur des barèmes discutés et actualisés:
    - protocole et barèmes pour l'agriculture et la sylviculture
    - cas particulier pouvant en s'appuyant sur des expertises particulières

52

52



53

**Rte**

## L'institution d'une servitude légale

➤ **Dans quel cas :**

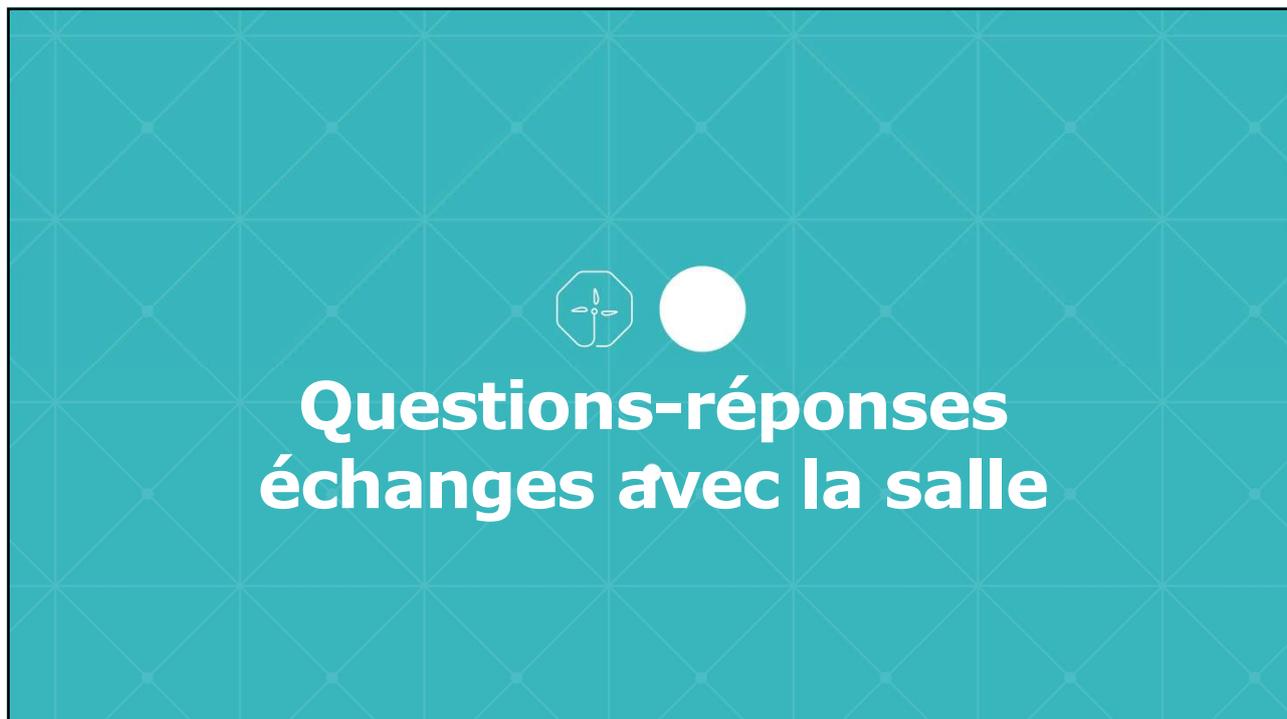
- le propriétaire ne peut pas signer la convention (inconnu, injoignable, succession ...)
- le propriétaire a refusé de signer la convention amiable

➤ **Procédure :**

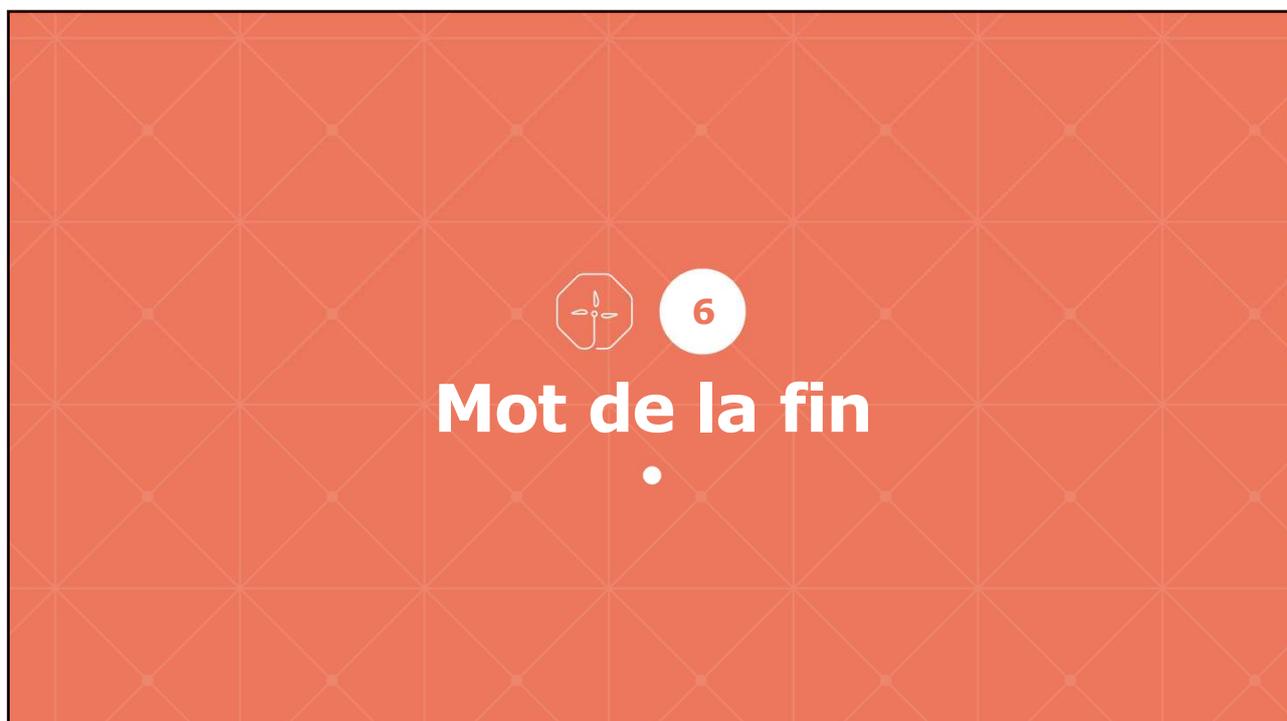
- RTE sollicite une déclaration d'utilité publique (affirmer le caractère d'intérêt général du projet)
- Notification officielle du projet au propriétaire (DUP et proposition de convention)
- Enquête publique spécifique à la demande de mise en servitude
- Avis du commissaire enquêteur
- Arrêté préfectoral de mise en servitude
- Notification au propriétaire les informant que l'indemnité est à leur disposition

54

54



55



56